



Extrait d'un avis de concours externe, sur épreuves, pour le recrutement, sous contrat à durée indéterminée, d'un aide collaborateur (secteur administration) de catégorie C, position C1 à temps plein.

La communauté de montagne Grand-Paradis lance un concours pour le recrutement d'un aide collaborateur de catégorie C, position C1 dans le cadre du bureau du personnel.

Épreuve préliminaire: les candidats doivent passer un examen préliminaire de français ou d'italien suivant les modalités et les procédures visées au II^o supplément ordinaire du Bulletin officiel de la Région autonome Vallée d'Aoste n. 23 du 28 mai 2002.

Titre d'études requis: diplôme de fin d'études secondaires du deuxième degré.

Épreuves du concours:

1. une épreuve théorique et pratique sur ordinateur (Microsoft Office) afférente aux matières ci-dessous:
 - texte unique des dispositions contractuelles économiques et normative des catégories du statut unique régional de la Vallée d'Aoste, signé le 13 décembre 2010;
 - loi régionale n° 22 du 23 juillet 2010 portant nouvelle réglementation de l'organisation de l'Administration régionale et des collectivités et organismes publics du statut unique de la Vallée d'Aoste et abrogation de la loi régionale n° 45 du 23 octobre 1995 et d'autres lois en matière de personnel;
 - loi n° 151 du 26 mars 2001 (*Testo unico delle disposizioni legislative in materia di tutela e sostegno della maternità e della paternità, a norma dell'articolo 15 della legge 8 marzo 2000, n. 53*);
 - loi n° 104 du 5 février 1992 (*Legge-quadro per l'assistenza, l'integrazione sociale e i diritti delle persone handicappate*), en particulier l'article 33;
 - notions sur les aspects prévidentiels et fiscaux concernant le traitement économique du personnel du statut unique de la Vallée d'Aoste;
2. une épreuve écrite sur les matières de l'épreuve théorique et pratique;
3. une épreuve orale sur les matières indiquées ci-après:
 - matières des épreuves écrites;
 - code de conduite des fonctionnaires.

Ayant déclaré dans son acte de candidature la langue qu'il entend utiliser pour les épreuves du concours, le candidat devra utiliser l'autre langue officielle pour une matière de son choix, lors de l'épreuve orale.

La liste d'aptitude sera valable pendant trois ans.

Lieu et date des épreuves:

Dans les locaux de l'institution scolaire "Maria Ida Viglino" (Espace loisir) de Villeneuve – 24, hameau Champagne,

- épreuve préliminaire: 28 septembre 2011 - 8h30;
- épreuve théorique et pratique: 3 octobre 2011 - 14h30;
- épreuve écrite: 6 octobre 2011 - 8h30;
- épreuve orale: 11 octobre 2011 – 8h30.

LES COMMUNES DE

RVIER, AVISE, AYMAVILLES, COGNE, INTROD, RHEMES-NOTRE-DAME, RHEMES-SAINT-GEORGES, SAINT-NICOLAS, SAINT-PIERRE, SARRE, VALGRISENCHÉ, VALSAVARENCHÉ, VILLENEUV

Place Chanoux, 8 - 11018 VILLENEUVE (Ao) - Tel. 0165 921800 - Fax 0165 921811 - P.IVA 00442980074 - Cod.Fisc. 80006760070
Indirizzo Internet: <http://www.cm-grandparadis.vda.it> - e-mail: info@cm-grandparadis.vda.it

Délai de présentation des actes de candidature: les actes de candidature doivent parvenir à la communauté de montagne Grand-Paradis (8, place E. Chanoux – 11018 Villeneuve – fax: 01 65 92 18 11) au plus tard le jeudi 15 septembre 2009, 12 h.

L'avis de concours intégral est disponible sur le site de la communauté de montagne Grand-Paradis: www.cm-grandparadis.vda.it.

Fait à Villeneuve, le 8 août 2011

Le secrétaire,
Alessandro Cama